

Création d'un Pôle thématique

Dossier de la rédaction de H2o
December 2012

Neuf établissements publics s'unissent pour mettre les données satellitaires au service de la recherche sur l'environnement

Le CEA, le CNES, le CIRAD, le CNRS, l'IGN, l'INRA, l'IRD, IRSTEA et Météo France ont signé la convention de création du Pôle thématique "Surfaces continentales" - PTSC.

Structure nationale inter-organismes, ce Pôle est destiné à valoriser les données satellitaires au service de la recherche environnementale. Son objectif : faciliter l'étude des questions liées à l'impact des pressions anthropiques et du climat sur les écosystèmes et les territoires, observer, quantifier et modéliser les cycles de l'eau et du carbone, suivre les évolutions des sociétés et de leurs activités, comprendre les dynamiques de la biodiversité. Pour atteindre cet objectif, le Pôle développera et mettra à disposition de la communauté scientifique nationale des données, des produits, des méthodes et des services liés à l'observation depuis l'espace des surfaces continentales, depuis l'échelle des écosystèmes et des territoires jusqu'à l'échelle planétaire. Il s'appuiera sur une infrastructure de production de données spatiales, le Centre de gestion et de traitement des données (CGTD), bâti autour de l'OSUD et du CNES, et sur des centres d'expertise scientifique localisés dans différentes régions.

Les produits et services offerts par le PTSC, de qualité contrôlée, couvrent de larges territoires et de longues périodes : couvertures satellitaires annuelles du territoire national, séries temporelles de réflectance de surface à haute ou très haute résolution, séries temporelles de produits biogéophysiques à l'échelle globale (biomasse, hauteurs d'eau, humidité de surface, etc.), outils d'aide à la visualisation et au traitement des données (Orfeo Tool Box), méthodes et algorithmes de traitement et des procédures de validation.

Ce Pôle permettra d'articuler les compétences françaises dans le domaine et d'alimenter plus de 400 laboratoires et 100 écoles doctorales. Il sera ouvert aux acteurs publics de la gestion des territoires, services de l'État, établissements publics et collectivités territoriales.